

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 22-361-1926 fixant l'encaisse du régisseur comptable des travaux publics à 10.000 francs.

n° 22-361-1926

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
21 décembre 1926

Numéro JO
n° 361 du 31/12/1926

Date du numéro
31 décembre 1926

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la légion d'honneur Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté n° 351 du 25 juillet 1924 portant création d'une caisse d'avances le paiement des ouvriers et tâcherons employés au service des travaux publics: Vu l'arrêté n° 239 du 15 mai 1925 fixant l'encaisse du régisseur comptable des travaux publics à 39000 francs.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— L'arrêté précité du 19 mai 1925 est révisé, Le montant de l'encaisse régisseur comptable des travaux publics est fixé à 10.000 francs. à compter du 1 janvier 1927 Art 2 — le chef du service des travaux publics et le chef du bureau des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

tellier